

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PLACE
MONSEIGNEUR DE CHAUMONT ET PLACE DE L'EUROPE LES 8 ET 9 NOVEMBRE
2019 A L'OCCASION DU COLLOQUE INTERREGIONAL SUR LE NEOLITHIQUE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 et les articles L 2213-1 et L 2213-2,
- CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : A l'occasion du colloque interrégional sur le Néolithique, du vendredi 8 novembre 2019 à 7 heures au samedi 9 novembre 2019 à 18 heures, le stationnement sera réservé aux participants,

- place Monseigneur de Chaumont suivant les emplacements délimités (la moitié du parking), côté place du Général de Gaulle.
- place de l'Europe suivant les emplacements délimités (30 places), côté salle Carbonnar.

Article 2 : Ces réservations seront signalées par des panneaux.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 28 octobre 2019

Le Maire,



The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges, which is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and '(AR)'. Overlaid on the seal is a blue ink signature that appears to read 'David Valence'.

David VALENCE